



Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Troisième Commission

Point 94 a) de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

Note du Secrétariat

Par sa résolution 2004/13 du 21 juillet 2004, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

« Célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 44/82 du 8 décembre 1989, 45/133 du 14 décembre 1990, 46/92 du 16 décembre 1991, 47/237 du 20 septembre 1993, 50/142 du 21 décembre 1995, 52/81 du 12 décembre 1997, 54/124 du 17 décembre 1999, 56/113 du 19 décembre 2001, 57/164 du 18 décembre 2002 et 58/15 du 3 décembre 2003 concernant la proclamation, la préparation et la célébration de l'Année internationale de la famille et son dixième anniversaire en 2004,

Rappelant également que des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à la politique sociale, ainsi que des plans et programmes d'action mondiaux, demandent l'octroi à la famille d'une protection et d'une assistance aussi larges que possible, compte tenu du fait que selon les systèmes culturels, politiques et sociaux, divers types de familles peuvent exister,

Rappelant en outre que la famille est le fondement de la société et doit à ce titre être renforcée et recevoir une protection et une assistance très poussées,

Notant que les dispositions relatives à la famille énoncées dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les années 90 et dans les mécanismes de suivi continuent à orienter les décisions visant à renforcer les mesures en faveur de la famille dans les politiques et programmes dans le cadre d'une stratégie globale intégrée axée sur le développement,

Constatant que les préparatifs en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille ont offert une bonne occasion d'appeler davantage l'attention sur les objectifs de l'Année en vue d'intensifier la coopération quant aux questions relatives à la famille à tous les niveaux,

Prenant note des efforts louables déployés par les gouvernements sur les plans local et national afin d'exécuter des programmes concrets concernant la famille,

Soulignant que l'égalité entre hommes et femmes et le respect des libertés et des droits fondamentaux de tous les membres de la famille sont essentiels au bien-être de la famille et de la société dans son ensemble, notant qu'il importe de concilier travail et vie de famille et reconnaissant la validité du principe selon lequel les deux parents partagent la responsabilité d'élever leurs enfants,

Consciente que la famille est touchée par des changements sociaux et économiques qui se traduisent par des tendances observables partout dans le monde, et dont les causes et les conséquences en ce qui la concerne doivent être mises en évidence et analysées,

Prenant note avec inquiétude des incidences dévastatrices que la pandémie du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise et d'autres maladies infectieuses, comme le paludisme et la tuberculose, ont sur les familles,

Prenant note avec préoccupation des conséquences catastrophiques que les difficultés économiques et sociales, les conflits armés et les catastrophes naturelles ont sur les familles,

Prenant acte du rôle important joué, aux niveaux local et national, par les organisations non gouvernementales qui défendent les intérêts de la famille,

Consciente de la nécessité d'une coopération interinstitutions suivie afin d'appeler davantage l'attention des organes directeurs des organismes des Nations Unies sur les questions relatives à la famille,

Rappelant que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille sera célébré à l'occasion de sa cinquante-neuvième session,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹,

¹ E/CN.5/2004/3.

1. *Constate* que les activités consécutives à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille font partie intégrante de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social jusqu'en 2006;

2. *Demande instamment* aux gouvernements de continuer à prendre des mesures viables à tous les niveaux en ce qui concerne la famille, notamment d'entreprendre des études et des travaux de recherche pratiques, afin de promouvoir le rôle de la famille dans le développement et de mettre au point des mesures et méthodes concrètes pour aborder les problèmes prioritaires nationaux ayant trait à la famille;

3. *Invite* la communauté internationale à faire face aux préoccupations relatives à la famille dans le cadre des engagements pris à l'occasion des grandes conférences des Nations Unies et des mesures prises dans leur prolongement, notamment comme convenu dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire, en juin 2001²;

4. *Encourage* les organismes des Nations Unies à renforcer la coopération interinstitutions dans le domaine de la famille;

5. *Encourage* aussi les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à promouvoir davantage l'échange de données d'expérience au niveau régional, dans la limite des ressources existantes, en proposant une assistance technique, notamment sous forme de services consultatifs, aux gouvernements, sur leur demande;

6. *Souligne* que le Secrétariat doit continuer à jouer un rôle important dans le système des Nations Unies dans le cadre du programme sur la famille et, à cet égard, encourage le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à poursuivre sa coopération, dans les limites des ressources existantes, avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile afin de renforcer les capacités nationales et de faciliter la réalisation des objectifs fixés pour l'Année internationale de la famille, notamment :

a) En formulant des orientations sur les questions nouvelles et tendances relatives à la famille dans le cadre de l'établissement d'études et de rapports visant en particulier à renforcer le rôle de la famille dans la société;

b) En apportant une assistance technique aux pays, sur leur demande, afin d'étoffer leurs capacités nationales dans les domaines ayant trait à la famille;

7. *Prie* le Secrétaire général de diffuser, dans la limite des ressources existantes, une liste des activités de coopération en faveur du développement entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine de la famille, afin que le Département des affaires économiques et sociales, les organes compétents des Nations Unies, les États Membres et les observateurs en aient connaissance avant la tenue de la quarante-quatrième session de la Commission du développement social;

² Résolution S-26/2, annexe.

8. *Prie également* le Secrétaire général :

a) D'accorder l'attention voulue au dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en préparant la célébration de la Journée internationale des familles le 15 mai 2004 et en prenant les mesures appropriées dans la perspective de la célébration du dixième anniversaire de l'Année;

b) De continuer à utiliser le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille afin d'apporter un appui financier aux activités relevant de ce domaine et aux projets servant directement les intérêts de la famille, axé spécialement sur les pays les moins avancés et les pays en développement;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire rapport sur la suite donnée à la présente résolution à l'Assemblée générale à sa soixantième session. »
